

REGLEMENT D'INTERVENTION

SOUTIEN AUX ACTIONS REGIONALES ET TERRITORIALES DE PROMOTION ET DE MEILLEURE CONNAISSANCE DES METIERS

Quelles finalités ?

- Faciliter l'accès à l'information sur les métiers grâce à une dynamique de réseau de partenaires de l'orientation, de l'emploi, de la formation et du monde économique et professionnel mettant en commun des compétences et des outils,
- Renforcer l'offre de services relevant du 1^{er} niveau (Accueil) en développant les actions d'information pour préparer le public aux choix d'orientation,
- Concourir au développement de l'autonomie pour les jeunes et s'agissant des adultes à l'évolution et à la sécurisation de leur parcours professionnels,
- Promouvoir et accompagner la formation tout au long de la vie,
- Accompagner l'évolution professionnelle (validation des acquis de l'expérience, conseil en évolution professionnelle, ...)
- Encourager l'innovation dans les actions entreprises

Quels objectifs ?

- Informer tous les publics en situation d'orientation et/ou porteurs d'un projet d'évolution professionnelle sur les métiers, les compétences, les qualifications, les formations et les débouchés.
 - Permettre de mieux appréhender les environnements professionnels et l'évolution des métiers sur les territoires grâce à une information adaptée à un usage grand public
- Développer la connaissance des métiers par le contact avec le monde professionnel et en travaillant avec les branches professionnelles
- Mettre en place un ou plusieurs programmes coordonnés et animés d'actions partagées et concertées sur le territoire concerné où l'ensemble des acteurs est mobilisé selon ses champs de compétences
- Proposer des actions répondant à des besoins locaux, des territoires, des entreprises, des acteurs socio-économiques en recherchant la contribution et l'implication de tous les membres concernés.

Quelles thématiques ?

Trois grandes thématiques transversales pourront être abordées :

- La découverte des métiers (connaissances, débouchés, évolutions...)
- L'information sur l'offre de formations initiales et continues (contenus, filières, passerelles, dispositifs, nouvelles modalités, ...)
- La valorisation des mesures favorisant l'évolution professionnelle (VAE, Conseil en évolution professionnelle, création d'activités, ...)

Quelles actions soutenues ?

Compte tenu des besoins des territoires et des dynamiques existantes, la programmation territoriale initiée coordonnée par la Maison de région pourra se décliner sous différentes formes :

- **Des programmes d'actions concrètes : forums, salons, ateliers découvertes, opérations nouvelles collectives**, dans lesquels les acteurs locaux seront mobilisés selon leurs champs de compétences
- **Des actions d'information sectorielles initiées dans le cadre notamment des Contrats d'objectifs territoriaux (COT)** avec les branches professionnelles et les entreprises avec l'accent sur les secteurs suivants : numérique, sanitaire et social, transport, industrie, transitions écologiques et énergétiques ...
- **Des évènements à caractère multisectoriel et innovants** qui mettent les publics en démarche d'orientation ou de réorientation en présence des acteurs socio-économiques liés à l'orientation, et la formation, la découverte de métiers, de secteurs d'activité, ...

Des actions à l'échelle du Grand Est pourront aussi être initiées dans le cadre de ce cahier des charges. Ces propositions devront être élaborées sur la base d'un diagnostic partagé et d'un recueil des besoins territoriaux et régionaux. Ainsi, toutes les actions seront référencées sur le portail de l'orientation Orient'Est, particulièrement sur l'Agenda de l'orientation, pour une communication vers le grand public sur chaque territoire.

Le(s) porteur(s) de projets défini(s) devront respecter les critères de ce cahier des charges et se conformer au cadre méthodologique coordonné par la Maison de région dans le cadre du Comité territorial du développement des compétences et de l'orientation (CTDCO).

Quels publics ?

Les initiatives soutenues par la Région devront être ouvertes :

- À tous les publics avec une attention particulière sur le public jeunes en situation d'orientation, les décrocheur-euse-s et les adultes qui souhaitent faire évoluer leur carrière et/ou en situation de réorientation professionnelle et/ou en situation de recherche d'emploi et de formation, ... :
- Les membres du SPRO Grand Est
- Les acteurs de l'Accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie du Grand Est.

Quel financement ?

La Région pourra apporter une contribution au financement du dossier du porteur dans la limite de 80% des dépenses réalisées et dans la limite des crédits disponibles au budget.

Il appartient aux porteurs de projets de définir sa contribution propre et d'estimer la contribution des partenaires en termes de ressources et/ou de fonctionnement. Les apports en nature pourront être valorisés.

Quelle démarche d'évaluation ?

Les actions devront faire l'objet d'une évaluation. Celle-ci visera à :

- Mesurer l'atteinte des objectifs fixés et l'impact de l'action sur les publics
- Adapter l'action aux attentes des publics identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.

Pour permettre de mener à bien cette démarche, des outils d'évaluation adaptés à l'action menée devront être utilisés (enquête de satisfaction, débriefing avec les partenaires, etc.). Les indicateurs de suivi principaux sont les suivants :

- Partenaires associés au projet dont ceux du monde professionnel (entreprises, branches professionnelles impliquées)
- Nombre de participants, leur statut, leur sexe, etc.
- Satisfaction du public (par sondage qualitatif).

Les indicateurs seront inscrits dans la convention-type de partenariat avec chaque porteur d'actions du territoire et l'agence aura en charge de consolider les données relatives au programme global.

Communication

Les porteurs de projets s'engagent à faire état du concours financier de la Région Grand Est sur tous les documents et supports de communication (écrits, audiovisuel et multimédia), notamment en utilisant le logotype de la Région téléchargeable sur le site de la Région.

Les groupes de travail du Service Public Régional de l'Orientation Grand Est seront mobilisables sur ce point.

Critères d'appréciation des projets

Plusieurs éléments contribueront aux choix des actions financées par la Région :

- La pertinence de l'opération au vu du diagnostic partagé du territoire
- La coordination entre les acteurs impliqués
- La recherche d'innovation
- Les choix opérés pour apporter une réponse aux besoins des publics
- La démarche d'évaluation
- La qualité et la pertinence de la démarche pédagogique
- L'élargissement des choix des métiers pour tous
- La cohérence avec les projets contenus dans les contrats d'objectifs
- Le décloisonnement des pratiques
- La capacité à accueillir des publics fragiles (personnes en situation de handicap, décrocheurs)
- Priorités transversales ; égalité f/h, handicap (accessibilité, etc.)